

Enquête publique sur une demande d'autorisation en vue d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement

Mr le Président de la commission d'enquête

Mairie

21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE

Objet : Parc éolien de « Val de Vingeanne Est »,

Contribution à l'enquête publique concernant l'autorisation d'exploitation de l'installation d'un parc éolien composé de 17 aérogénérateurs de 180 mètres de hauteur maximale en bout de pale et de 5 structures de livraison, d'une puissance totale de 51 MW, sur le territoire des communes de :

- Saint Seine sur Vingeanne : 9 aérogénérateurs et 3 structures de livraison,
- Pouilly sur Vingeanne : 4 aérogénérateurs et 1 structure de livraison,
- Montigny-Mornay-Villeneuve sur Vingeanne : 4 aérogénérateurs et 1 structure de livraison.

Je soussigné : XXX..... émet **un avis défavorable** pour la construction et l'exploitation du parc éolien de Vingeanne Est.

En partie originaire de Côte d'Or, je suis familière de la vallée de la Vingeanne et de ses environs et j'ai pu suivre de près les débats qui entourent ce projet. A à ce jour de nombreuses questions essentielles demeurent sans réponses :

- Depuis plusieurs années, il est frappant de constater le développement pharaonique des parcs éoliens industriels dans cette région qui n'est pas particulièrement venteuse. **D'où vient la démesure du schéma régional éolien qui préconise l'installation de plus de 600 éoliennes sur nos coteaux, dans nos vallées et nos forêts ?**
- La qualité de vie des habitants concernés par ces installations sera directement impactée au quotidien. Pourtant, comme en témoigne cette enquête publique alors que le permis de construire est déjà accordé par le préfet de la région, ils sont les derniers consultés et il n'est prévu aucun dédommagement pour la décote de leur bien immobilier, ni pour aucune des nuisances occasionnées par ces machines ! **Est-ce vraiment cela ce « développement durable » auquel nous aspirons nous-même, et nos concitoyens. Est-ce cela le respect de la participation citoyenne responsable ?**

- **Ces parcs**, à l'instar de celui récemment installé à Sainte Seine l'Abbaye (21440), dont il est prouvé qu'il n'atteint pas la rentabilité estimée, **font disparaître de manière irrémédiable les paysages agricoles et forestiers, fruit du travail de si nombreuses générations. Qui rendra des comptes aux générations futures pour ce saccage généralisé ?** Qui payera la facture du démantèlement impossible des dalles de bétons et des monceaux d'acier nécessaires à l'installation de ces sites, lorsqu'ils seront dépassés ?

- L'économie des communes impactée par ce projet repose en partie sur les activités touristiques. **Qui choisirait une zone industrielle comme lieu de vacances, de visites, voire même de passage lors d'un déplacement dans la région ? Qui sera solidaire des professionnels de ce secteur dynamique et porteur qu'est le tourisme sous toutes ses formes dans nos communes rurales ?** Comment ces professionnels ne seraient-ils pas les victimes directes d'un tel projet ? **En quoi ce projet contribue-t-il au développement d'une économie locale durable ?**

- L'éolien est une voie de la transition énergétique, elle n'est pas la seule et elle est loin d'avoir pleinement convaincu de sa rentabilité ! **Pourquoi ne pas favoriser le développement du photovoltaïque ou de l'énergie hydraulique ?** Pourquoi cette précipitation vers une technique qui détruit de manière radicale un patrimoine naturel et écologique irremplaçable qui appartient à tous, celui de nos paysages, de l'architecture, de la faune et de la flore de notre région ?

Parce que le développement de l'industrie éolienne dans le parc de Vingeanne-Est est en totale contradiction avec tout projet écologique qui se respecte et parce que les promoteurs de ce secteur et les élus qui soutiennent ce projet n'apportent aucunes réponses convaincantes à ces questions, je donne un avis défavorable dans le cadre de l'enquête publique sur l'autorisation et l'exploitation de ce site.

Le 28 mai 2015,

XXX.